



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33
Présents..... 29
Représentés..... 4
Absent..... 0

Séance n° 3

DELIBERATION N° 2018DEL-FIN-51

Le 20 juin 2018 à 19h30, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 14 juin 2018.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, C. Régina, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, S. Nasser, V. Phalippou, F. Sans, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

H. Rigaud représentée par J. Ramiasa
A. Afantchawo représentée par P. Blas
G. Suazo représenté par N. Lamraoui Boudon
K. Salim-Ouzit représentée par R. Roux

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Armelle Dapra est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-29, et L.2121-31 ;

Vu le projet de compte administratif 2017 ;

Considérant la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, M. André Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Madame la Maire ne prend pas part au vote ;

A la majorité : 27 voix pour / 5 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y. Ladjici)

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2017 du budget de la ville pour les montants figurant ci-après :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 43 990 428,12€
Et des restes à réaliser en recettes : 62 000,00€

Dépenses : 43 273 951,23€
Et des restes à réaliser en dépenses : 62 000,00€

Report de l'exercice 2016 : + 1 536 225,18€ (excédent de fonctionnement reporté)

Pour la section d'investissement :

Recettes : 8 796 921,65€
Et des restes à réaliser en recettes : 6 601 648,15€

Dépenses : 11 016 937,83€
Et des restes à réaliser en dépenses : 5 997 309,25€

Report de l'exercice 2016 : +214 122,65€ (solde d'exécution positif reporté)

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le **27 JUIN 2018**
et sa publication le **27 JUIN 2018**....



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Approbation du compte administratif du budget 2017 de la commune

Le compte administratif 2017 établi par l'ordonnateur, apporte un éclairage sur les réalisations effectives des dépenses et des recettes de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorière municipale.

1°) ECONOMIE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le compte administratif 2017 fait état de soldes intermédiaires de gestion en recul par rapport à 2016 ; qu'il s'agisse du solde de gestion courante (différence entre les recettes de gestion courante et les dépenses de gestion courante), du solde des opérations réelles (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), du résultat de clôture (solde des opérations réelles auquel on agrège l'excédent n-1 et le solde des opérations d'ordre), ils s'inscrivent respectivement à hauteur de 4 566k€ (vs 5 647k€ en 2016), 3 609k€ (vs 6 016k€), 2 253k€ (vs 4 783k€).

Rétrospective des 3 soldes susvisés sur les 4 dernières années :

	2014	2015	2016	2017
solde de gestion courante	5 937 575	4 803 609	5 647 436	4 565 996
solde des opérations réelles	4 623 613	4 320 275	6 015 698	3 608 914
résultat de clôture	4 521 852	5 184 612	4 783 205	2 252 702
				MIN sur la période

Plusieurs facteurs expliquent cette contraction des différents soldes rappelés ci-dessus :

1/dans un contexte économique marqué par le retour progressif de l'inflation, la revalorisation des valeurs locatives sur une base de +0,4% (nouvelle référence IPCH de l'inflation sur les 12 derniers mois depuis la LFI2017) n'a pas permis de dynamiser franchement les bases de la commune alors que les dépenses du compte de résultat de la ville ont été mécaniquement reflatées de l'inflation réelle (inflation harmonisée moyenne en France en 2017 (IPCH) +1,16%) ;

2/sur cette même année 2017, la poursuite de la contribution au redressement des finances publiques et le maintien de l'écrêtement de la DGF a fait perdre 683k€ de recettes à la commune. La ville a perçu en 2017 une DGF de 297k€ quand cette même DGF ressortait en 980k€ en 2016.

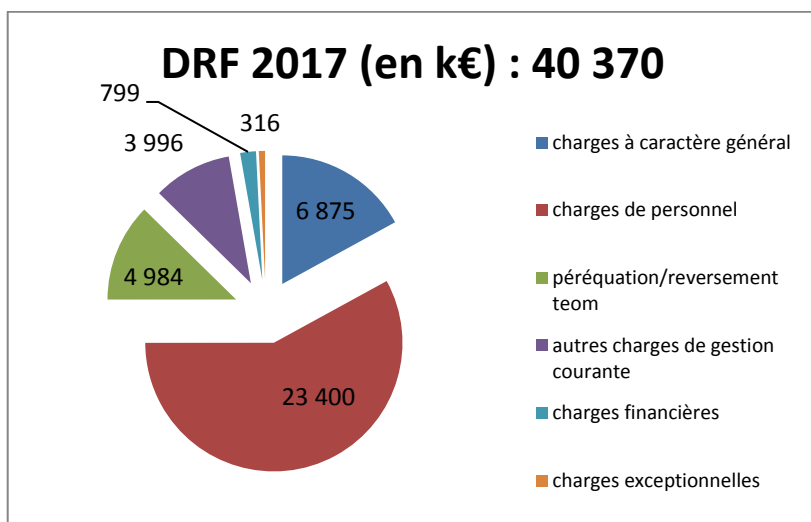
3/l'intégration de la commune à la Métropole du Grand Paris a eu pour effet de faire émerger une dépense de fonctionnement (Fonds de compensation des charges territoriales - FCCT) qui reprend dans le cas de la ville, une dépense d'investissement que la loi NOTRe oblige à passer en fonctionnement (BAVES pour 300k€).

Enfin, pour rappel, des éléments exceptionnels sont venus majorer les résultats 2016 et notamment le solde des opérations réelles et le résultat de clôture de cette même année ; il s'agissait de la perception d'une indemnité de 1 299k€ de l'assurance pour la reconstruction du centre de loisirs.

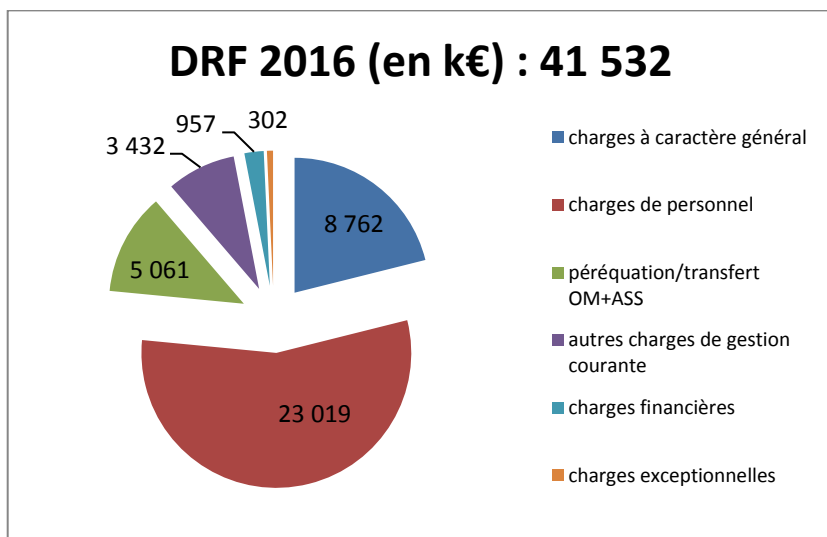
Si cette recette exceptionnelle vient « gonfler » les soldes susvisés et donc rendre défavorables les comparatifs 2017 versus 2016, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a par contre pas d'influence sur le comparatif du solde de gestion courante (ou la formation de l'épargne brute).

Rappelons enfin que les comparatifs de flux 2017 versus 2016 nécessitent des retraitements puisque l'année 2016 était l'année I de l'intégration à la Métropole du Grand Paris mais que les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 (déchets, assainissement, PLU, politique de la ville) continuaient d'être exercées par les villes sous convention de gestion pour le compte du territoire et majorent donc la structure des flux de dépenses 2016 par rapport à 2017 où ces flux n'existent plus.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) reculent de -2,80% pour s'établir à 40,3m€ (péréquation et reversement de TEOM et de redevance des ordures ménagères compris) et les recettes réelles de fonctionnement (RRF) se contractent de -7,51% pour s'établir à 43,9m€ (-3,35% si l'on ne tient pas compte de la refacturation des dépenses déchets + assainissement (2m€) passée en produit exceptionnel au ca2016) ; cette contraction et l'effet de ciseau qui en résulte se traduit par un tassement de l'épargne brute ou excédent brut de fonctionnement (EBF) qui s'élève à 4,6m€ (contre 5,6m€ en 2016).



VS



Si l'on « dépollue » les DRF des éléments exogènes que sont la péréquation et le reversement de la TEOM + redevance spéciale, ces DRF reculent de -2,97% à 35,4m€, pas de quoi contrarier l'effet de ciseau rapporté ci-dessus (RRF, -3,35%).

Des efforts de gestion ou des évènements non reconduits ont permis d'enregistrer des baisses en matière de dépenses de gestion courante (DGC) (-2,67%) à hauteur de 34,2m€ (hors péréquation et reversements divers), les recettes de gestion courante (RGC) baissant légèrement de -0,13% pour ressortir à 43,8m€.

Les RGC restent majoritairement constituées des impôts et taxes (86%) à hauteur de 37,5m€. La fiscalité (impôts directs et indirects) est depuis 2016 stabilisée en structure (85,59% en 2017 vs 84,02% en 216), la compensation de la part salaire (CPS) étant définitivement intégrée dans l'attribution de compensation, elle-même intégrée au chap73 (Impôts et taxes).

Concernant les dotations et participations, elles ne représentent plus que 7,1% des RGC en 2017 contre 8,8% en 2016 et beaucoup plus en 2015 (22,8%) quand la CPS était intégrée à la DGF.

La péréquation horizontale FNGIR/FSRIF/FPIC 3 075k€ a progressé de +1,95%, elle vient en atténuation des produits.

Parmi les DGC (-2,67%) – hors péréquation et reversements divers – les évolutions sont les suivantes :

- des dépenses à caractère général (chap011) contenues à 6 875k€ (-21,54%) ;
- des dépenses de personnel (chap012) à 23 400k€ (+1,66%) ;
- des autres dépenses de gestion courante (chap65) de 3 996k€ (+16,45%).

L'évolution relative des chapitres 011 et 65 que l'on pourrait qualifier de « hors norme » nécessite quelques explications.

Concernant le chap011, 2 facteurs expliquent la forte chute (-1 887k€ en valeur absolue) :

- les dépenses liées aux compétences transférées en 2016 ne figurent plus au chap011 en 2017 (-1 382k€ pour les déchets, -12k€ pour l'assainissement) ;
- les économies liées à des non reconductions de dépenses (baisse de 171k€ dont une bonne partie dédiée au gardiennage du centre de loisirs PN en 2016 pris ensuite en charge par l'assurance), à des mesures de bonne gestion en matière de fluides (baisse de 248k€ d'économie de fluides sur l'eau, l'électricité ou encore la géothermie) pour ne citer que les actions majeures ; au total, une fois neutralisées les sommes liées aux compétences transférées, c'est 493k€ qui ont été économisés par rapport au ca2016.

Concernant le chap65, c'est une hausse de 564k€ (718k€ si l'on neutralise au ca2016 les 153k€ relatifs à la compétence déchets qui n'existe plus en 2017) en valeur absolue, expliquée principalement par quelques éléments mineurs (en augmentation, créances éteintes (+18k€), contingent incendie (+12k€)...) et des éléments majeurs (augmentation du FCCT (+324k€ - effet BAVES +300k€), augmentation de la dotation à l'EPIC Théâtre (+264k€ correspondant à la fraction de dotation d'amorçage payée sur l'exercice 2015 en anticipation pour 2016). Ce sont les variables explicatives de la progression.

Les dépenses de personnel (chap012) s'élèvent à 23 400k€ (+1,66% par rapport à 2016) avec une exécution à 100% du budget voté sans décisions modificatives.

L'évolution du chapitre 012 au-delà du Glissement-Vieillesse-Technicité, s'explique principalement par :

- une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,60% au 1^{er} juillet 2016 qui a donc eu un impact en année pleine sur 2017 puis une nouvelle au 1^{er} février 2017 de 0.60% ;
- les reclassements statutaires et indiciaires de l'ensemble des agents de catégorie A, B et C, dans le cadre du PPCR (protocole parcours carrière et rémunération). Ces reclassements ont concerné plus de 500 agents (175K€) ;
- les augmentations des taux de contributions patronales décidées au niveau institutionnel (Urssaf, Cnracl, Ircantec) ;
- le financement de 4 tours d'élections (présidentielles et législatives) ;

- la mise en place d'un contrat collectif prévoyance facultatif, avec participation de la ville, à partir du 1^{er} janvier 2017, soit un cout de 22K€ ;
- la création de 2 postes d'ATSEM suite à l'ouverture de 2 classes, le renforcement du service restauration par deux 1/2 postes pour faire face à l'augmentation du nombre de rationnaires, le renforcement du service jeunesse et son déploiement avec 3 postes d'animateurs de rue (90k€).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 2 253k€, en baisse notable par rapport à son homologue 2016 (4 783k€, -52,9%). Ce résultat finance un besoin d'investissement de 1 402k€ [résultat de la section d'investissement de la période (-2 220k€) majoré du solde d'investissement reporté (214k€) majoré du solde des restes à réaliser (604k€)], en baisse de 57% par rapport à 2016.

Donc, un résultat de clôture en baisse qui accompagne une baisse conjointe du besoin d'investissement, conséquence d'un haut niveau de financement de l'investissement par des recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de polices, subventions d'investissement et excédents capitalisés) ; autrement dit, le pilotage du besoin de financement a été réalisé à partir de la ressource que le compte de résultat de la ville était en capacité de délivrer.

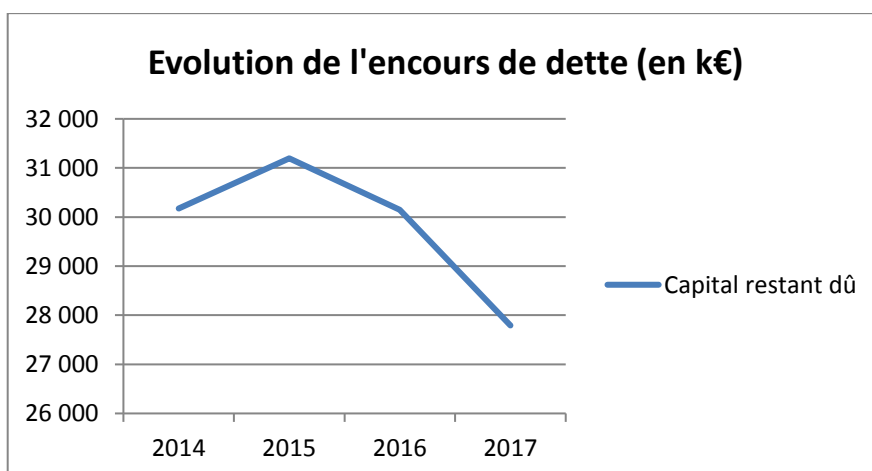
Le compte administratif 2017 délivre alors un excédent reporté de 851k€ qui sera repris au budget supplémentaire 2018.

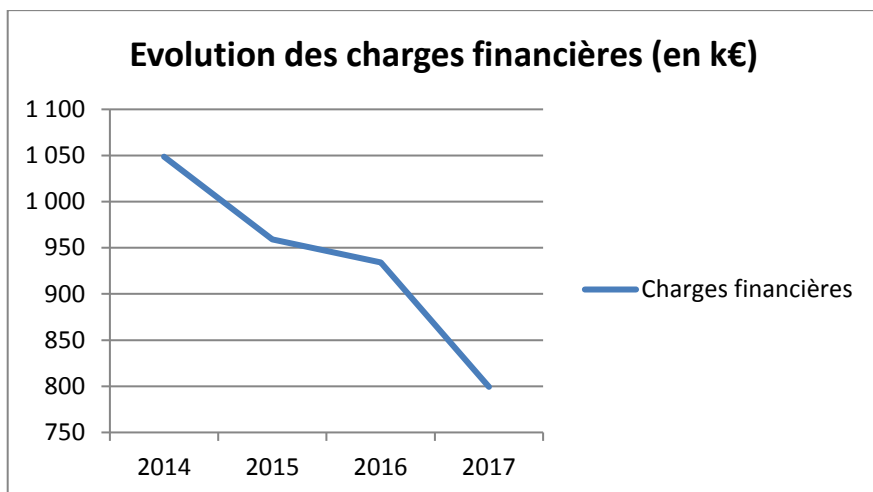
La section d'investissement présente une exécution en dépenses d'équipement à hauteur de 8 628k€ et 2 371k€ de remboursement d'emprunts en capital et dépôts de garantie versés financé par 1/des ressources propres (amendes de police, FCTVA, taxe d'aménagement pour 923k€), 2/les excédents capitalisés (3 247k€) – il s'agit de la partie du résultat de clôture 2016 affecté à la couverture du besoin d'investissement, 3/les subventions d'investissement (1 680k€), 4/des dépôts reçus et autres immobilisations financières (44k€), 5/les dotations aux amortissements (2 904k€) et le solde d'exécution reporté (214k€) ; à noter pour rappel qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur cet exercice 2017.

L'écart entre les mandats et les titres de la section d'investissement ressort à 2 005k€ qui corrigé du solde des reports (604k€) fait état du besoin de financement indiqué ci-dessus (1 402k€).

La dette s'élève à 27 792k€. La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne sont respectivement de 13 ans et 7 mois et 6 ans et 5 mois. Les charges financières diminuent de -14,44% pour s'établir à 799k€. Le coût moyen pondéré pour 2017 ressort à 2,76% contre 2,96% en 2016.

Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31/12/2017/épargne brute) ressort à 6,1 contre 5,1 en 2016. L'endettement net de la ville à la clôture au regard du compte de gestion et des disponibilités au 31/12/2017 (2 744k€) arrêté par le comptable du Trésor public, c'est-à-dire endettement brut déduction faite des disponibilités au bilan, s'établit à 25 048k€, le ratio de désendettement tombe alors à 5,5.





2°) L'ACTIVITE DES SERVICES :

La revue se fait dans l'ordre lexicographique, dépenses et recettes (chap. est l'abréviation de chapitre).

A/ Services opérationnels :

ACTION SOCIALE :

L'exécution des dépenses s'établit à 350k€, pour 421,9k€ en 2016, soit une contraction de -17% par rapport à 2016, en raison notamment d'une absence de dépenses exceptionnelles en 2017 (50k€ d'exécuté à ce titre en 2016) ; à noter que la subvention au SMSH (119k€) et l'aide supplémentaire apportée à l'épicerie solidaire (60k€), bien qu'elles émargent sur le périmètre du service finances (intégrées au chap65) participent également à la politique publique sociale de la ville.

Parmi les autres dépenses structurantes figurent la subvention au CCAS qui a été maintenue à 251,5k€.

Les actions structurantes et récurrentes du service : animation du foyer Gabriel Chauvet (10.5k€), le service d'accueil médical initial – SAMI (59 k€), avec une baisse pour les sorties des familles (12k€ contre 17,7k€ en 2016), la participation au dispositif de téléalarme des personnes dépendantes (0,8k€), la maintenance des défibrillateurs installés dans la Commune (1,5k€), et les cours de langue française (0,9k€).

Les recettes de fonctionnement représentent 460k€, contre 422,3k€ en 2016, soit une progression de 9%. Elle se décomposent de la manière suivante : la refacturation au SAMI(50,4k€), les revenus de la location du patrimoine communal (38.8k€), le produit lié aux aides ménagères (121k€), et les produits des services : ceux ci ressortent alors globalement à 250k€ (repas à domicile/aides ménagères, repas au foyer, pédicurie, sorties des familles, cours de langue française) contre 232,6k€ en 2016 , soit une hausse de 8%, dû essentiellement à l'augmentation recettes liées aux aides ménagères.

CONSERVATOIRES :

Cette année les budgets de la Maison des arts plastiques et du Conservatoire de musique et danse sont séparés :

Concernant les arts plastiques, l'exécution s'établit à 29,3k€, pour 30,6k€ en 2016.

Les prestations de services constituent le principal poste de dépenses à hauteur de 23,6k, elles comprennent : l'exposition des élèves de la maison des arts plastiques Rosa Bonheur (0,67k€), l'exposition « Jeux vidéo et jeux d'écriture graph » (7,4k€), l'exposition « dessiner aujourd'hui » (7,9k€) et les ateliers numériques (2,1k€). A cela s'ajoutent les achats de petits matériels et fournitures de petits équipements (6,1 k€ contre 10,4k€ en 2016).

Les recettes s'établissent à 22k€ et proviennent des stages et des cours d'arts plastiques proposés aux chevillais (enfants et adultes) pendant l'année scolaire.

Concernant le Conservatoire de musique et danse, l'exécution s'établit à 37,7k€ contre 42,4k€ en 2016 (en diminution de 12 % par rapport à 2016) : l'événement Orkestronika a coûté moins que l'an passé. Le fonctionnement de la structure représente 14,2k€, avec les prestations de services, la location d'instruments (cours et concerts), l'entretien et les réparations d'instruments, les fournitures (cordes, accessoires, partitions).

Cette année, les nombreux concerts ont représenté 10k€, sans oublier les 100 ans du jazz (4k€), et le bal jazz et Orkestronika (6,4k€).

Les recettes sont en légère diminution, 101k€ pour 114,8k€ en 2016 (-11%) : baisse due essentiellement du fait des impayés à la participation des familles.

DEMOCRATIE LOCALE :

Les dépenses s'établissent à 9,7k€, en baisse de 15% par rapport à 2016, elles comprennent les comités de quartier (5,6k€), les services aux associations (fonds documentaire mis à disposition) et la soirée des associations (3,7k€).

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

La Direction du Développement Durable (DDD) a été créée au printemps 2016, et le budget est récent. Les dépenses relatives à la DDD comprennent l'animation du relais énergie pour 12,7k€ (chap011) et les actions pour encourager le développement des énergies renouvelables (aide à l'isolation des combles) pour 3,9k€ (chap67). Les recettes s'élèvent à 3,2k€ pour cette année.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

L'exécution s'élève à 125k€ soit une baisse de 12% par rapport à 2016 (hors chap65). Les actions récurrentes ont été reconduites : une seule brocante (1,3k€ contre 7,3k€ en 2016), le marché campagnard (31,8k€ contre 46,4k€ en 2016), le marché de Noël (88,5k€ contre 52,9k€ en 2016, hausse due aux dépenses de sécurité); Quant au marché forain place Nelson Mandela, il est passé en prestation de service à partir d'octobre 2017, auprès de la société MANDON, avec une dépense de 13k€ (sur trois mois).

Les recettes sont stables en 2017 (89,4k€ contre 88,3k€ en 2016) et proviennent essentiellement des locations de locaux commerciaux au cœur de ville (70k€ contre 84k€ en 2016) et des locations des stands pour le marché de Noël (3,4k€).

ENSEIGNEMENT/ENFANCE :

L'exécution s'établit à 794 K€ (+12%) sur l'ensemble des dépenses (chap011 et 65).

Les dépenses à caractère général (chap011) ressortent à 583k€, elles comprennent les activités structurantes : les classes d'environnement (223k€ contre 253k€ en 2016), les centres de vacances (séjours et mini-séjours) et les accueils de loisirs. Les dépenses de même nature dédiées à la rentrée scolaire, fournitures principalement, sont stables (53 k€). Il y a eu ouverture de 2 nouvelles classes à Paul Bert maternelle et 1 nouvelle classe à Paul Bert B.

Concernant le chap65, les dépenses sont en hausse (+16%) pour s'établir à 115k€ contre 98,7k€ en 2016. Elles comprennent essentiellement la participation à la Caisse des Ecoles, passée à 94k€ au lieu de 92k€.

Le financement global est en légère baisse (-8%) à 1 410k€ contre 1 522k€ en 2016 et provient principalement de la facturation des usagers (1 005k€ contre 990k€ en 2016) et des participations de la Caf (405k€ contre 532k€ en 2016).

Pour la caisse des écoles, les dépenses s'établissent à 88,6k€ (contre 92k€ en 2016), et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 97k€ contre 94k€ en 2016. L'achat des fournitures scolaires passe à 33k€, au lieu de 31,3k€ en 2016, et les dépenses de transport collectif passent à 20,6k€ au lieu de 16,4k€ en 2016. L'excédent 2016 repris en 2017 monte à 2.2k€, pour 1,6k€ en 2016.

ETAT CIVIL / ELECTIONS :

L'exécution s'élève à 6,8k€ contre 8,2k€ en 2016, soit une baisse de 15% qui s'explique par des économies réalisées sur la documentation technique et la restauration des registres d'état civil. La contribution au Sifurep est reconduite (1k€) au chap65.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 41k€, pour 12.5k€ en 2016. 2017 n'étant pas une année d'élection, cette hausse s'explique par la vente de concessions funéraires plus élevée (31,2 k€ contre 5,7k€ en 2016); la dotation pour le recensement représente toujours 3,8k€.

MEDIATHEQUE :

L'exécution s'élève à 135,1k€, soit une baisse de 11% par rapport à 2016 (150,5k€). Les fonds (livres, CD, DVD, jeux vidéos, revues, abonnements papier et en ligne) ont été renouvelés à hauteur de 86,5k€ pour 110,2k€ en 2016, soit une baisse de 21% pour l'ensemble des fonds. Le renouvellement du fonds de livres (50,5k€) représente 58% des dépenses consacrées aux fonds. Les dépenses consacrées au fonds de DVD représentent 21k€.

Les achats de prestations extérieures à destination des actions culturelles sont en légère baisse, avec 11,8k€ au lieu de 14,5k€ en 2016 (-19%). De même, l'achat de fournitures et de petits équipements pour les actions culturelles (développement lecture publique, démocratisation accès aux nouvelles technologies, MANGA) ont légèrement baissé pour s'établir à 13,2k€ pour 15,9k€ en 2016.

Les recettes sont en hausse et s'élèvent à 6,4k€, dont 2,6k€ de vente de livres d'occasion.

PETITE ENFANCE :

L'exécution est stable par rapport à 2016 pour s'établir à 167k€. Ces dépenses se répartissent ainsi : crèche familiale (11 k€ au lieu de 9,3k€), crèche Gaston Variot (31k€ au lieu de 31,8k€), alors que la crèche Maison bleue (17,2k€ au lieu de 17,7k€), multi-accueil (27,8k€ au lieu de 28,4k€). Quant aux dépenses relatives au RAM, elles se montent à 79k€ pour 70,1k€ en 2016 (+13%).

Les recettes s'élèvent à 1 897k€ (1 861k€ en 2016) et comprennent les participations des familles (377,3k€ pour 292.4 k€) et le financement de la Caf et de la CPAM du Val-de-Marne (1 520k€ pour 1 576 k€ en 2016).

RELATIONS INTERNATIONALES :

L'exécution du budget associé ressort à 90,8 K€ contre 83k€ en 2016, tous chapitres confondus, soit une hausse de 8%.

La ville maintient ses nombreux partenariats avec les villes de Yen Bai (16k€), Dieuk (30k€), Hochdorf (échange collégiens – 0,8k€), Martorell (échange collégiens – 12k€), Victoria (7,6k€) et Pougne Hérisson (6,3k€).

Les recettes représentent 2,2k€ (participations séjour à Martorell).

RELATIONS PUBLIQUES :

L'exécution du budget associé est en hausse (+20%) à 389k€ pour 323k€ en 2016. Cette hausse est due principalement à des événements imprévus en 2017. Les actions traditionnelles sont maintenues : fête communale, vœux de la municipalité, soirée du personnel, diverses cérémonies, réception des enseignants, bal des pompiers, journée de la femme, fête de la Libération, les planches, la Sainte Cécile, le défilé du carnaval ou encore le Noël de la solidarité...pour un total de 328k€, contre 323k€ en 2016.

Les recettes augmentent (+23%) pour s'établir à 52,9k€ contre 43,1k€ en 2016, et proviennent principalement de la location des salles municipales.

RESTAURATION :

L'exécution du budget associé enregistre une hausse de 5% pour s'établir à 1 038k€ (contre 989k€ en 2016) La restauration scolaire représente 82% de ce budget, avec 828,5 k€. Les principaux autres postes de dépenses sont : les prestations (38k€), diététicienne (17k€), maintenance et entretien divers (35,8k€), conditionnements (28, 8k€), produits lessiviels (19,2k€), et locations de véhicules (42,8k€).

Les ressources s'établissent à 617k€ (contre 610k€ en 2016) et proviennent essentiellement de la participation à la restauration scolaire (608k€).

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

L'exécution des dépenses est en baisse de 11% avec 178,7k€ contre 202,2k€ en 2016, hors chapitre 65. Les actions structurantes du service ont été reconduites : les ateliers cirque et hip hop pour respectivement 35,2k€ et 16,2k€ (-50%), les séjours collégiens pour 33k€ et les séjours lycéens pour 10,8k€, ainsi que les activités des pôles collégiens, lycéens et jeunes adultes pour respectivement 14k€, 11,1k€ et 24,3k€ (+50%). Les autres activités, significatives du point de vue financier, organisées par le service, sont : la visite des institutions pour 1,2k€ (au lieu de 8,2k€ en 2016), les actions de prévention pour 9,7k€ (dont l'AERA et le CILDT), contre 16k€ en 2016, les aides (permis de conduire, première installation, mutuelle, projet jeune) pour 16.3k€ au lieu de 12,2k€ en 2016.

La plupart de ces activités génère des recettes, en légère hausse avec 110k€, au lieu de 105k€ en 2016, correspondent aux participations des familles et de la Caf, respectivement à hauteur de 27,5k€ et 82,5€.

SPORTS :

Les dépenses s'élèvent à 63,9k€ contre 82,9k€ en 2016, soit une baisse de 30%, qui s'explique essentiellement par la fermeture pour travaux de la piscine Pierre de Coubertin pendant l'année. Les actions structurantes ont été reconduites : le forum des sports et la soirée des sportifs pour 20,3k€. La gestion et la maintenance des équipements sportifs représentent 20,3k€ (en baisse, pour la même raison), et les dépenses de structure ressortent à 13,3k€.

Les recettes s'élèvent à 14,6k€ et diminuent fortement (50,4k€ en 2016), toujours du fait de la fermeture de la piscine pour travaux.

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

L'exécution des dépenses s'établit à 18,6k€ contre 22,4k€ en 2016 et enregistre une nouvelle baisse de -17%. Il est rappelé que les recettes correspondantes reviennent à la ville par le biais des amendes de police (recette d'investissement).

URBANISME :

L'exécution des dépenses baisse de 10 % pour s'établir à 72k€ contre 80k€ en 2016. Concernant l'urbanisme, il s'agit des charges locatives du patrimoine privé de la ville et des honoraires du cabinet d'avocats, la direction se faisant assister dans la rédaction des actes.

Les recettes s'élèvent à 227k€ pour 212k€ en 2016, et comprennent principalement la Taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour 205k€, ainsi que le revenu des immeubles pour 22k€.

B/ Services supports :

COMMUNICATION :

L'exécution des dépenses ressort en légère hausse (+3%) à 301k€, après plusieurs années consécutives de baisse. La direction intervient de façon transversale pour l'ensemble des services. Le Journal municipal revient à 132,6k€.

Les recettes augmentent de 30% pour s'établir à 37k€, elles proviennent des insertions publicitaires dans les publications de la Ville, principalement du Journal municipal (25k€).

DOCUMENTATION / ARCHIVES :

Ressortant à 8,8k€ au lieu de 13,9k€ en 2016 (-37%), le service continue de réduire ses dépenses. Il contribue à alimenter la GED (gestion électronique de documents), notamment pour l'archivage, et à diffuser la documentation au sein des services de la ville.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

L'architecture budgétaire s'articule autour de 3 pôles, par ordre d'importance budgétaire décroissante, le patrimoine bâti (1 517k€, soit 58% du budget des services techniques), l'environnement - espaces verts, voirie, propreté – (638k€, soit 24% en structure) et la logistique (461k€, soit 18% en structure).

La comparaison avec l'exercice précédent appelle plusieurs observations déjà évoquées succinctement dans les premières pages du présent rapport.

Tout d'abord, le transfert des compétences déchets et assainissement (exceptionnellement embarquée pour cette dernière au ca2016 alors qu'elle figurait dans un budget annexe jusqu'en 2015) s'est traduit par une prise en charge de ces dépenses au budget communal en 2016 (1 382k€ au chap011 majoré de 153k€ au chap65 pour la compétence déchets, 12k€ au chap011 pour la compétence assainissement). Ces dépenses n'existent plus au ca2017 (impact : -1 394k€ au chap011, -153k€ au chap65).

Une fois ces retraitements opérés, le chap011 ressort à 2 617k€, enregistrant une baisse significative de -274k€ (-9,47%) qui résulte d'une amélioration très nette de la gestion des fluides avec des économies notables réalisées principalement sur l'eau (224k€, baisse de -39k€ en val), sur l'électricité (538k€, baisse de -199k€) et sur la géothermie (315k€, baisse de -71k€). Ces éléments rappelés expliquent la baisse de 248k€ enregistrée sur le patrimoine bâti, la logistique enregistrant une baisse de -40k€ à 461k€ imputable principalement au poste locations mobilières (-25k€) ; seul le pôle environnement (espaces verts, voirie, propreté) progresse de +35k€ à 638k€.

Le financement autrefois procuré par la TEOM et la redevance spéciale n'existe plus ; ces recettes ont été perçues en 2017 mais sont reversées intégralement au territoire.

Seuls demeurent les droits de voirie qui s'établissent pour l'exercice 2017 à 23k€.

FINANCES :

Les dépenses du service couvrent l'ensemble des dépenses de structure (affranchissement, télécoms, cotisations diverses, fiscalité) auxquelles se rajoutent les autres charges de gestion courante (créances éteintes, contingent incendie, FCCT...), les subventions et les charges financières.

L'exécution du chap011 s'élève à 326k€ soit une baisse de -13% par rapport à 2016, liée notamment à la baisse de l'affranchissement (-8%) à 98k€, des frais de télécommunications (-11%) à 101,5k€. Le chap65 a été exécuté à hauteur de 3 382k€ en forte augmentation (+26%). Cette augmentation « exceptionnelle » (+695k€) trouve son origine dans un certain nombre de facteurs non récurrents ; s'agissant des plus significatifs, le FCCT et l'EPIC (Théâtre) s'inscrivent en forte hausse respectivement pour +329k€ et +264k€. Concernant le FCCT : l'accroissement provient du financement que la ville procure au territoire à hauteur de 300k€ pour la mise en place des BAVES (dépense d'investissement passée en fonctionnement). Concernant l'EPIC Théâtre : la somme pointée supra correspond au versement réalisé par anticipation en 2015 au titre de la dotation d'amorçage nécessaire

au démarrage de l'EPIC en 2016, l'effet induit étant au ca 2016, une minoration du même montant. D'autres éléments de moindre importance sur le plan des montants (créances éteintes, contingent incendie...) voient leurs exécutions progresser respectivement de 18k€ et 12k€.

Il est rappelé que les subventions versées aux associations de la ville (1 675k€), exceptées les subventions versées au CCAS, à la CDE, à l'EPIC et aux coopératives scolaires et aux associations dans le cadre du jumelage traitées dans leur budget respectif figurent également dans le champ du service, les charges financières (799k€) et les charges exceptionnelles (316k€) intégrant principalement les subventions exceptionnelles tous secteurs confondus (82k€), sauf une subvention de même nature entrant dans le champ de l'enseignement-enfance (4k€).

S'agissant des recettes, le service enregistre les produits des services et du domaine (chap70) et surtout les recettes structurantes que sont les impôts et taxes (chap73), les dotations et participations (chap74), les autres produits de gestion courante (chap75), les produits financiers (chap76) et les produits exceptionnels (chap77).

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 454k€ et intègrent notamment :

- la redevance d'occupation du domaine public communal perçue du syndicat pour la géothermie (56k€),
- la refacturation au territoire des personnels de la ville mis à disposition (150k€) pour l'exercice des compétences transférées,
- les refacturations aux associations des personnels de la ville détachés au Théâtre, au COS, (228k€).
- la convention de gestion souscrite auprès du syndicat de la gastronomie (16k€),
- diverses refacturations pour le solde (3k€).

La fiscalité directe dégage une ressource globale de 13 937k€ et se répartit ainsi :

- taxe d'habitation : 5 089k€ ;
- foncier bâti : 8 810k€ ;
- foncier non bâti : 19k€ ;

et 19k€ de rôles supplémentaires.

D'autres taxes viennent compléter le financement :

- taxe sur les pylônes : 70k€ ;
- taxe sur l'électricité : 369k€ ;
- taxe de séjour : 96k€ ;
- taxe additionnelle sur les droits de mutation : 869k€ ;

le portant ainsi à 15 341k€.

Viennent s'ajouter les recettes entrant dans le périmètre d'autres services : la TLPE pour 206k€ (urbanisme), les droits de voirie relevant du périmètre des services techniques (vu supra).

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville ne perçoit plus le produit des taxes locales économiques. La CVAE est désormais perçue par la MGP et la CFE est perçue par l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. En contrepartie, la ville reçoit une attribution de compensation calculée sur la base du produit de la CVAE et de la CFE perçue par la ville en 2015 et la part CPS, soit 20 072k€. Ce montant figure comme cela a déjà été rappelé dans le poste « impôts et taxes ».

La composante « dotations et participations » ressort à 673k€ et se répartit ainsi :

- dotation forfaitaire : 297k€ ;
- dotation de solidarité urbaine : 99k€ ;
- allocations de compensation : 277k€.

Les autres recettes : les redevances pour occupation du domaine public (93k€), les produits financiers pour 68k€ et les produits exceptionnels pour 83k€ complètent le financement global.

INFORMATIQUE :

L'exécution des dépenses au chapitre 011 s'inscrit en hausse (+22%) par rapport à 2016 pour s'établir à 162 k€. Les dépenses concernent principalement les prestations liées aux logiciels utilisés par les services de la ville pour 15k€, la fourniture d'équipements pour 3,7k€, et la maintenance des applicatifs métiers, principal poste de dépenses (79%), pour 128k€ contre 119k€ en 2016.

PERSONNEL :

Les dépenses augmentent légèrement sur le chapitre 011 (+4,7%) pour s'établir à 154K€ contre 147k€ en 2016, et concernent l'ensemble des postes : le versement aux organismes de formation (39 k€ contre 38k€ en 2016), les frais d'annonces et d'insertion pour le recrutement de nouveaux agents (13,5k€ contre 14k€ en 2016), les déplacements (54k€ contre 46,6k€ en 2016), les indemnités aux régisseurs (4,2k€ contre 4,1k€ en 2016), les vêtements de travail (23,2k€ contre 26,4k€ en 2016) et les cotisations diverses(17,1k€ contre 8,2k€ en 2016), dont les versements au centre de gestion interdépartemental.

SERVICE JURIDIQUE :

Le service fait régulièrement appel à un cabinet d'avocats et à un cabinet d'huissiers. Ces prestations s'élèvent à 28,7k€ contre 29,8k€ en 2016, les consultations variant selon les impératifs juridiques rencontrés.

3°) L'INVESTISSEMENT :

A/ Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement ont fortement augmenté en 2017 (+21%) pour s'établir à 11 006k€.

a/ Immobilisations incorporelles (études et logiciels et autres immobilisations incorporelles) :

crédits ouverts (BP2017+DM2017+Reports 2016)	608k€
mandats émis	363k€
reports 2017	220k€

Cette ligne budgétaire comprend les études réalisées par la direction du développement durable pour le renouvellement de l'agenda 21(54k€), l'urbanisme (41k€), les écoles maternelles (36k€), et les acquisitions incorporelles (153k€), les achats de licences de logiciels (64k€), et études informatiques (15k€).

b/ Subventions d'équipement versées :

crédits ouverts (BP2017+DM2017+Reports 2016)	421k€
mandats émis	182k€
reports 2017	165k€

Ces dépenses regroupent la participation de la commune aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs pompiers 2017 (35k€), la contribution au financement de l'ingénierie stratégique de développement de l'EPA ORSA (51k€), les surcharges foncières des ZAC Petit Leroy et Anatole France (71k€), et la participation de la ville au syndicat de la Gastronomie (25k€).

c/ Immobilisations corporelles :

crédits ouverts (BP2017+DM2017+Reports 2016)	2 184k€
mandats émis	1 265k€
reports 2017	586k€

Cette ligne budgétaire intègre les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers (petits équipements, fournitures, mobilier de bureau (101k€), matériels informatique et ordinateurs (61k€), véhicules et outillages divers) et les travaux réalisés et terminés dans l'année (176k€).

Sur l'exercice 2017, la ville a acquis seulement un bien immobilier: une bande de terrain rue de Berry pour 77k€.

Divers travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés notamment dans les écoles maternelles (132k€), dans les écoles primaires(32,8k€), dans les gymnases (23,8k€), dans les crèches(20k€) dans les bâtiments communaux(222k€), dans les conservatoires(6k€), dans le théâtre André Malraux(20k€), dans la médiathèque Boris Vian (5,7k€), dans les crèches (27,8k€) , dans le foyer des anciens (6,2k€). Diverses interventions ont été réalisées sur les réseaux câblés dans les différents bâtiments communaux pour 85k€. Des dépenses de 50k€ pour la voirie communale ont été réalisées.

d/ Immobilisations en cours (ou travaux) :

crédits ouverts (BP2017+DM2017+Reports 2016)	10 282k€
mandats émis	6 817k€
reports 2017	2 896k€

Sont listées ici les dépenses qui concernent les opérations majeures inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI) par ordre d'importance budgétaire décroissante :

PPI réalisé en 2017	Crédits ouverts (BP2017+DM2017+reports2017)	Mandats émis	Restes à réaliser 2017
Piscine	2 713 400	2 026 593	655 422
Maison du Conte	1 529 555	1 184 283	735 739
Rue de Berry	1 277 819	1 057 543	107 959
Centre de loisirs Pablo Neruda	510 478	482 089	4 540
Gymnase Déricbourg	425 658	427 393	5 872
Micro projets cœur de ville	414 273	219 531	17 534
Ecole maternelle Paul Bert	325 079	127 418	268 986
Travaux de mise en accessibilité	312 801	164 160	197 053
Rue de verdun	305 311	241 444	61 966
Vidéoprotection	276 188	109 446	147 147
Conservatoire de musique et danse	113 573	2 176	39 902
Crèche Anatole France	101 976	18 476	87 544
Transformation pôle collégiens	66 707	36 191	0
Classes Collet	55 823	5 400	0
Rue des jardins	36 151	45 345	0
Hotel de ville rez de chaussée	33 042	7 652	127
Accessibilité diag	27 598	1 555	0
Gymnase Marcel Paul	24 224	10 226	2 617
total	8 549 656	6 166 921	2 332 407
explique % du chapitre 23	83,15%	90,46%	80,54%

e/ Emprunts et dettes assimilées :

La ville a amorti 2 357k€ au titre du remboursement en capital.

f/ Autres immobilisations financières :

crédits ouverts (BP2017+BS2017+Reports 2016)	65k€
mandats émis	0k€
reports 2017	0k€

Cette inscription budgétaire concernait le versement éventuel de fonds de roulement à la Maison du conte pour 20k€, au SMSH pour 35k€ et au pôle d'économie solidaire pour 10k€.

B/ Le financement des dépenses réelles d'investissement :

Les recettes réelles s'analysent comme suit :

- Le FCTVA 2017 pour 667k€ ;
- La taxe d'aménagement encaissée pour 255k€ ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 247k€ (prélevé sur le résultat de clôture 2016 pour répondre au besoin d'investissement de la même période) ;
- La subvention perçue du Département du Val-de-Marne pour la rue de Verdun (213k€) ;
- La subvention perçue du Département du Val-de-Marne pour la mise en place des corbeilles de propreté pour 6k€ ;
- La subvention perçue du Département du Val-de-Marne pour le quai de déchargement, impasse du soleil (15k€) ;
- La subvention perçue du SIPPAREC pour la rénovation de l'éclairage public (41k€) ;
- La subvention perçue du SIPPAREC pour la rénovation thermique de la piscine (9k€) ;
- La subvention perçue de la fondation ARTUTTI pour la Maison du Conte (187k€) ;
- La rétrocession du résultat de clôture de la ZAC PETIT LEROY par la SADEV (1 160k€) ;
- La subvention perçue de la DRIEE pour la piscine (25k€) ;
- Les amendes de police pour 24k€ ;

⇒ Ces éléments portent le total des chap10 et 1068 à respectivement à 922k€ et 3 247k€ et le total des chap13 et chap138 à 1 680k€.

- Le débouclage des fonds de roulement pour 35k€ (SMSH) ;
- Les dépôts de garantie reçus pour 9k€ ; (commerces du cœur de ville essentiellement) ;
- L'autofinancement pour le solde, la ville n'ayant pas eu recours à l'emprunt sur l'exercice 2017.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Vu,
La Directrice générale des services.